

Lagardère

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 4 MAI 2017

Rapports du collège des
Commissaires aux Comptes

Mazars

Représenté par Thierry Blanchetier

Ernst & Young et Autres

Représenté par Bruno Bizet



RAPPORTS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Rapport sur les comptes annuels**
(Document d'Assemblée Générale : page 58)
- **Rapport sur les comptes consolidés**
(Document d'Assemblée Générale : page 59)
- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**
(Document d'Assemblée Générale : page 60)
- **Rapport sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi au titre de l'article L. 226-10-1 du Code de Commerce**
(Document d'Assemblée Générale : page 61)
- **Rapports spéciaux sur les autorisations financières**
(Document d'Assemblée Générale : pages 62 à 64)
- **Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion**
(Document d'Assemblée Générale : pages 65 et 66)

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

▪ Résolution n°1

• Certification des comptes sans réserve ni observation

- « (...) les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice. »

• Justification des appréciations

- Critères d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres de participation.

(Document d'Assemblée Générale : page 58)

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

▪ Résolution n°2

• Certification des comptes sans réserve

- « (...) les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation. »

• Observation

- Note 10 de l'annexe relative aux immobilisations incorporelles de la branche Lagardère Sports and Entertainment.

• Justification des appréciations

- Tests de valeur des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition.

(Document d'Assemblée Générale : page 59)

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

- **Aucune convention ni engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé.**
- **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs** qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé :
 - convention d'assistance avec Lagardère Capital & Management (autorisations de 1999, 2000 et 2004) ;
 - régime supplémentaire de retraite au profit de salariés de la société Lagardère Capital & Management, membres du Comité Exécutif du groupe Lagardère (autorisation de 2005).

(Document d'Assemblée Générale : page 60)

RAPPORT SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ÉTABLI AU TITRE DE L'ARTICLE L.226-10-1 DU CODE DE COMMERCE

- **Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.**
- **Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L.226-10-1 du Code de Commerce.**

(Document d'Assemblée Générale : page 61)

RAPPORTS SPÉCIAUX SUR LES AUTORISATIONS FINANCIÈRES

▪ Résolutions n°16 à 23, 25 et 26

• Opérations concernées :

- émission d'actions ordinaires et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n°16 à 23) ;
- émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution n°25) ;
- réduction du capital (résolution n°26).

• Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport de votre Gérance.

• Nous établirons le cas échéant des rapports complémentaires lors de l'utilisation de ces délégations par votre Gérance.

(Document d'Assemblée Générale : pages 62 à 64)

RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

- **Nous attestons de la présence des informations RSE requises, dans les limites précisées par la Société dans la note méthodologique.**
- **Nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la sincérité des informations RSE prises dans leur ensemble.**

(Document d'Assemblée Générale : pages 65 et 66)